
Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Jude, tenue le 4 juillet 2022 à 20h00 au Centre communautaire, sis au 930 rue du centre à Saint-Jude.

Sont présents : M. Sylvain Lafrenaye, conseiller
M. Francis Grégoire, conseiller
Mme Anolise Brault, conseillère
M. Richard Hébert, conseiller
Mme Jacynthe Potvin, conseillère
M. Pierre Letendre, conseiller

Formant quorum sous la présidence de Madame le maire, Annick Corbeil.

Est aussi présente : Mme Julie Clément, directrice générale et greffière-trésorière

2022-07-164

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame le maire déclare la séance ouverte. Il est 20h00.

2022-07-165

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Adoption des procès-verbaux

3.1 Adoption du procès-verbal du 6 juin 2022

4. Adoption des comptes

5. Période de questions

6. Correspondance

7. Administration

7.1 Ressources humaines – Technicienne Comptable – Embauche

7.2 Ressources humaines – Agente aux communications et au développement –Embauche

7.3 Fédération Québécoise des Municipalités – Inscription pour le congrès annuel 2022 –
Autorisation de dépense

8. Sécurité publique

8.1 Service Incendie – Entente intermunicipale en matière de prévention d'incendie
(Partie 9) MRC des Maskoutains – Retrait

8.2 Service incendie – Réponse automatique en multi caserne entente avec la Ville de
Saint-Hyacinthe – Ouverture de dossier

9. Transport

9.1 Voirie – Nettoyage des Fossés – Mandat

9.2 Offre de service – Pavage rang Salvail Nord – Mandat

10. Hygiène du milieu et environnement

11. Aménagement et urbanisme

11.1 Infraction – Lot 2 708 314 – Avis final

12. Loisirs, culture et famille

12.1 Infrastructures – Bancs pour terrain sportif – Autorisation de dépense

12.2 Ventes de garage – septembre – Permission

12.3 Journées de la culture – 30 septembre au 2 octobre – Proclamation

13. Autres sujets

14. Rapport des élus – Information

15. Période de questions

16. Clôture de la séance

Sur la proposition de Madame Jacynthe Potvin
Appuyée par Monsieur Richard Hébert

IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que proposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2022-07-166

3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUIN 2022

CONSIDÉRANT le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2022 communiqué aux membres du conseil conformément à la loi.

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Monsieur Sylvain Lafrenaye
Appuyée par Monsieur Francis Grégoire

IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER le procès-verbal tel que proposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2022-07-167

4. ADOPTION DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la liste des comptes du mois.

SOMMAIRE JUIN	
Comptes et Salaires du mois déjà payés	115 694.08 \$
Comptes du mois à payer	68 292.96 \$
SOUS-TOTAL	183 987.04 \$

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Madame Anolise Brault
Appuyée par Monsieur Francis Grégoire

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER les comptes à payer du mois de juin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame Pauline L'Huillier

- Madame L'Huillier demande s'il est prévu dans les prochaines années de mettre un toit sur la patinoire extérieure. Madame L'Huillier fait aussi une remarque quant à l'usure de la pergola actuel.

Madame le maire Annick Corbeil répond que le conseil souhaiterait éventuellement que la patinoire soit couverte et que nous sommes en recherche d'aide financière pour réaliser ce projet. Monsieur Francis Grégoire enchéri en mentionnant que les plans actuels pour la nouvelle patinoire extérieure tiendront en compte cette volonté d'avoir un toit permanent.

6. CORRESPONDANCE

JUIN : RÉGIE D'AQUEDUC RICHELIEU CENTRE – PROCÈS-VERBAL – 13 JUIN 2022

RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS – PROCÈS-VERBAL – 22 JUIN 2022

SOCIÉTÉ D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DE LA COLLECTIVITÉ – RAPPORT D'ACTIVITÉS 2021-2022

MOISSON RIVE-SUD – RAPPORT ANNUEL 2021-2022

Ces documents seront déposés aux archives de la municipalité et sont disponibles pour consultation.

7. ADMINISTRATION

2022-07-168

7.1 RESSOURCES HUMAINES – TECHNICIENNE COMPTABLE – EMBAUCHE

CONSIDÉRANT QUE les démarches complétées ont permis de retenir la candidature de madame Isabelle Cantin

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Monsieur Richard Hébert
Appuyée par Madame Anolise Brault

IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil procède à la nomination de madame Isabelle Cantin à titre de technicienne comptable et ce, effectif dès le 4 juillet 2022 ;

QUE l'embauche de madame Cantin soit soumise à une période de probation de trois mois.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2022-07-169

7.2 RESSOURCES HUMAINES – AGENTE AUX COMMUNICATIONS ET AU DÉVELOPPEMENT – EMBAUCHE

CONSIDÉRANT les besoins de la Municipalité d'accentuer les communications envers les citoyens et d'effectuer diverses demandes d'aide financière et d'en assurer le suivi ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil est d'avis que la mise en place d'un poste d'agent(e) aux communications et au développement améliorera la croissance de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE les démarches complétées ont permis de retenir la candidature de madame Céline Tanguay.

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Monsieur Pierre Letendre
Appuyée par Monsieur Sylvain Lafrenaye

IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil procède à la nomination de madame Céline Tanguay à titre d'agente aux communications et au développement et ce, effectif dès le 4 juillet 2022 ;

QUE l'embauche de madame Tanguay soit soumise à une période de probation de trois mois.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2022-07-170

7.3 FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS – INSCRIPTION POUR LE CONGRÈS ANNUEL 2022 – AUTORISATION DE DÉPENSE

CONSIDÉRANT que la Fédération Québécoise des Municipalités tiendra son congrès annuel du 22 au 24 septembre 2022 au Palais des congrès de Montréal ;

CONSIDÉRANT l'intérêt de madame le maire d'y participer.

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Monsieur Francis Grégoire
Appuyée par Monsieur Pierre Letendre

IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER l'inscription de Madame Annick Corbeil à ce congrès et de défrayer les coûts qui y sont reliés ;

Les frais d'hébergement, de déplacement, de stationnement et de repas seront remboursés sur présentation de pièces justificatives et selon le règlement en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

2022-07-171

8.1 SERVICE INCENDIE – ENTENTE INTERMUNICIPALE EN MATIÈRE DE PRÉVENTION D'INCENDIE (PARTIE 9) MRC DES MASKOUTAINS – RETRAIT

CONSIDÉRANT la résolution numéro 15-12-313 adoptée par le conseil de la MRC des Maskoutains le 9 décembre 2015 à l'effet de mettre sur pied un service régional de prévention des incendies ;

CONSIDÉRANT que cette entente avait une durée de deux ans et se renouvelait automatiquement pour une période additionnelle de deux ans, soit jusqu'au 31 décembre 2017 ;

CONSIDÉRANT que par le biais de la résolution numéro 17-12-404 adoptée par le conseil de la MRC des Maskoutains le 13 décembre 2017 l'entente précitée a été renouvelée pour une période de deux ans, soit du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2019, et qu'une nouvelle entente a été signée ;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 20-02-038 adoptée par le conseil de la MRC des Maskoutains le 12 février 2020 à l'effet de mettre fin à l'entente précitée et d'en conclure une autre dans le même but, soit de continuer le service régional de prévention des incendies mais en y ajoutant de nouveaux services ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Jude fait partie à cette dernière entente ;

CONSIDÉRANT que cette dernière entente prend fin le 31 décembre 2020 mais se renouvelle automatiquement pour des périodes consécutives d'un an ;

CONSIDÉRANT que des dispositions sont prévues pour toute municipalité qui désire se retirer de la présente entente au 1er janvier, doit faire parvenir une résolution à cet effet à la MRC des Maskoutains avant le 31 août de l'année de retrait ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Jude possède les ressources humaines nécessaires afin d'effectuer la prévention à risque élevée et très élevée sur son territoire, et ce, à moindre coûts.

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Monsieur Sylvain Lafrenaye
Appuyée par Madame Jacynthe Potvin

IL EST RÉSOLU :

DE RETIRER la Municipalité de Saint-Jude de l'entente intermunicipale en matière de prévention incendie de la MRC des Maskoutains et de l'entente de quote-part, partie 9, relié à ce service, et ce, à compter du 1er janvier 2023 ;

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution à la MRC des Maskoutains.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2022-07-172

8.2 SERVICE INCENDIE – RÉPONSE AUTOMATIQUE EN MULTICASERNE ENTENTE AVEC LA VILLE DE SAINT-HYACINTHE – OUVERTURE DE DOSSIER

CONSIDÉRANT l'importance de convenir d'entente d'entraide de réponse automatique en multi caserne afin d'assurer une protection incendie adéquate sur le territoire de St-Jude advenant un besoin en ce sens ;

CONSIDÉRANT QUE cette entente permet de recourir aux services du Service de sécurité incendie de la Ville de Saint-Hyacinthe afin de compléter leur force de frappe ou combler les besoins en approvisionnement en eau requise en conformité avec les différents niveaux de risques et respectant les actions prévues aux plans de mise en œuvre ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a signé une entente d'entraide automatique en multi caserne avec la Ville de Saint-Hyacinthe selon la résolution 2018-08-204 et ce pour une durée de 5 ans, renouvelable automatiquement pour une nouvelle période de 5 ans ;

CONSIDÉRANT QUE cette entente arrive à échéance en août 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE nous devons donner un préavis de 6 mois avant la date d'expiration du terme initial ou de toute période de renouvellement de la présente entente pour mettre fin ou pour en modifier son contenu ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Jude veut renégocier les termes et conditions de l'entente.

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Monsieur Pierre Letendre
Appuyée par Madame Anolise Brault

IL EST RÉSOLU :

D'AVISER la ville de Saint-Hyacinthe de notre désir de modifier l'entente relative à l'établissement des modalités de réponse automatique en multi caserne ; ET

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution à la Ville de Saint-Hyacinthe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

9. TRANSPORT

2022-07-173

9.1 VOIRIE – NETTOYAGE DES FOSSÉS – MANDAT

CONSIDÉRANT QUE conformément à la nouvelle *Loi sur les ingénieurs*, la municipalité devra faire appel à un ingénieur si certains travaux à effectuer sont des activités réservées à un ingénieur en vertu du premier alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les ingénieurs* ;

CONSIDÉRANT la liste de prix soumise par Excavation Michel Lemay pour l'utilisation et le transport de l'équipement requis ;

CONSIDÉRANT QUE l'article le règlement numéro 527-2020 relatif aux fossés stipule que « Les travaux d'entretien mitoyens des fossés de routes seront à la charge à parts égales des propriétaires riverains et de la Municipalité de Saint-Jude lorsque les travaux seront exécutés dans le seul but d'égoutter l'eau de surface »;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires riverains devront être informés des travaux à venir, ainsi que des frais inhérents aux travaux.

CONSIDÉRANT QUE les travaux prévus en 2021 n'ont pas été effectués.

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Monsieur Sylvain Lafrenaye
Appuyée par Monsieur Francis Grégoire

IL EST RÉSOLU :

D'ACCEPTER la liste de prix pour les travaux d'entretien de certaines portions des fossés du rang Salvail Nord tel que présenté aux membres du conseil;

DE MANDATER Excavation Michel Lemay pour les travaux de nettoyage des fossés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2022-07-174

9.2 OFFRE DE SERVICE – PAVAGE RANG SALVAIL NORD – MANDAT

CONSIDÉRANT les travaux à réaliser dans une partie du rang Salvail Nord pour une superficie de 6 050 pieds carrés ;

CONSIDÉRANT l'octroi d'une aide financière de 10 000\$ provenant des Projets particuliers d'amélioration du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;

CONSIDÉRANT l'octroi d'une aide financière de 5 333\$ provenant des Projets particuliers d'amélioration du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;

CONSIDÉRANT l'offre de service reçue par le *Groupe 132 Inc* ;

CONSIDÉRANT le retrait de l'offre de service du *Groupe 132 Inc.* avant l'envoi de la réponse favorable de la municipalité ;

CONSIDÉRANT la nouvelle offre de service du *Groupe 132 Inc.* reçue le 4 juillet 2022.

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Monsieur Pierre Letendre
Appuyée par Monsieur Richard Hébert

IL EST RÉSOLU :

DE MANDATER le *Groupe 132 Inc.* pour la réalisation des travaux sur une partie du rang Salvail Nord, le tout conformément à la description faite dans l'offre de service reçue le 4 juillet 2022, au montant de 26 545.00\$, plus les taxes applicables.;

D'AUTORISER la directrice générale, madame Julie Clément, à signer tous les documents relatifs à ce projet pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

10. HYGIÈNE DU MILIEU

11. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

2022-07-175

11.1 INFRACTION – LOT 2 708 314 – AVIS FINAL

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment agricole situé sur le lot 2 708 314 a fait l'objet de vérification auprès du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) et pour lequel celui-ci nous a demandé d'effectuer une visite de prévention en mars 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE l'inspection réalisée, a démontré que la charpente de bois du bâtiment agricole est déformée et qu'elle n'est pas en mesure d'assurer un transfert et une répartition des charges conformes pour une utilisation sécuritaire du bâtiment ;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs avis d'infraction ont été envoyé afin de corriger la situation;

CONSIDÉRANT Qu'à la suite des avis envoyés, le propriétaire ne s'est pas conformé aux exigences demandées;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Jude entend faire respecter la réglementation municipale en vigueur ;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment dans son état actuel est considéré comme dangereux et doit être condamné.

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Madame Anolise Brault
Appuyée par Monsieur Francis Grégoire

IL EST RÉSOLU :

QUE l'inspecteur municipal transmette un avis final à l'occupante du bâtiment agricole situé sur le lot 2 708 314 afin de cesser immédiatement toutes activités à l'intérieur du bâtiment ou intrusion dans ce dernier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

12. LOISIRS, CULTURE, FAMILLE ET ÂÎNÉS

2022-07-176

12.1 INFRASTRUCTURES – BANCS POUR TERRAIN SPORTIF – AUTORISATION DE DÉPENSE

CONSIDÉRANT le nombre d'inscription de jeunes aux activités du soccer pour la saison estivale 2022 et le peu de bancs disponibles pour les joueurs ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à l'achat et à l'installation de deux bancs au terrain de soccer afin de répondre aux besoins.

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Madame Jacynthe Potvin
Appuyée par Monsieur Richard Hébert

IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER l'achat de deux bancs auprès de *Distribution Sports Loisirs*, au montant de 1 126.30 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2022-07-177

12.2 VENTE DE GARAGE – SEPTEMBRE – PERMISSION

CONSIDÉRANT QUE le conseil veut encourager ce type de commerce qui promeut le recyclage.

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Monsieur Pierre Letendre
Appuyée par Monsieur Richard Hébert

IL EST RÉSOLU :

D'OFFRIR à la population l'opportunité de tenir une vente de garage sur les terrains privés la fin de semaine du 2 au 4 septembre 2022 ;

D'OFFRIR aux citoyens de zone rurale la possibilité d'utiliser le centre communautaire du 2 au 4 septembre durant les heures prescrites à cet effet afin de centraliser les kiosques de vente ;

D'EXONÉRER les citoyens et citoyennes voulant organiser une vente de garage du coût du permis de 15\$ requis dans de tels cas.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2022-07-178

12.3 JOURNÉES DE LA CULTURE – 30 SEPTEMBRE AU 2 OCTOBRE – PROCLAMATION

CONSIDÉRANT QUE la culture constitue un des principaux facteurs d'identité de la Municipalité de Saint-Jude et de la qualité de vie de ses citoyens ;

CONSIDÉRANT QUE la culture est un élément indissociable du développement des individus et de la société ;

CONSIDÉRANT QUE la culture naît et s'épanouit d'abord au sein des territoires locaux ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Jude a déjà manifesté, dans le cadre de sa politique culturelle ou par ses interventions, sa volonté d'appuyer concrètement les initiatives qui visent l'affirmation de son identité culturelle et la participation active de ses citoyens à la vie culturelle ;

CONSIDÉRANT QUE le milieu culturel s'est concerté afin de mettre sur pied un événement annuel, *Les Journées nationales de la culture*, visant à regrouper une multitude de manifestations culturelles sous un grand thème commun et dans l'ensemble du territoire, en favorisant le plus grand accès aux arts, au patrimoine et à la culture ;

CONSIDÉRANT QUE l'événement se fonde sur une véritable préoccupation de démocratisation culturelle ;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Madame Anolise Brault
Appuyée par Monsieur Richard Hébert

IL EST RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Saint-Jude, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame *Journées de la culture* le dernier vendredi de septembre et les deux jours suivants de chaque année dans le but de manifester de façon tangible l'attachement qu'elle porte à la culture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

13. AUTRES SUJETS

14. RAPPORT DES ÉLUS – INFORMATION

Cette période permet aux élus de partager de l'information avec les personnes présentes.

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame Pauline L'Huillier

- Madame L'Huillier demande quel sera les dates d'inscriptions pour les ventes de garage.

Madame Corbeil mentionne que les inscriptions sont ouvertes dès maintenant et qu'il faut contacter le bureau municipal pour le faire.

2022-07-179

16. CLÔTURE DE LA SÉANCE

Sur la proposition de Monsieur Sylvain Lafrenaye
Appuyée par Monsieur Francis Grégoire

IL EST RÉSOLU :

QUE la séance soit levée à 20H24.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Annick Corbeil,
Maire

Julie Clément,
Directrice-générale et greffière-trésorière